

Dictée du 7 janvier 2013 : Un discours exigeant.

« Extrait » d'un écrit de **Charles de Montalembert** (1810-1870), le thème de ce texte apparaît d'une très grande actualité. On connaît assez mal son auteur, journaliste, historien et homme politique intéressant de son époque : c'est un homme de liberté. Vous lirez sa biographie après la dictée, comme il est d'usage depuis quelque temps.

D'une très grande actualité mais aussi d'une certaine difficulté : il réunit, en effet, à peu près toutes les difficultés (quelque, tout, participes passés, demi, conjugaisons « oubliées », noms composés, impératif.....)

- TEXTE :

La passion des choses élevées ! Voilà ce qui paraît manquer de plus en plus à la société contemporaine. La plupart des gens, en effet, absorbés (il me paraît + logique d'accorder avec « gens » qu'avec « la plupart » - ce que la grammaire permet) par les soucis matériels s'appliquent (mm acc avec « gens ») presque exclusivement à la poursuite ou à la préservation de la richesse. Combien en a-t-on remarqué (p. passé employé avec « en » → invariable) aussi qui se sont abandonnés à la mollesse ou aux plaisirs vulgaires ! Que de soi-disant caractères on a vus (cf rappels 1) abdiquer le goût et la morale, la raison et l'honneur, la conscience et la foi, et cela, quelle que fût (subj imparfait). Remplacer par soit ou est) l'apparente solidité de leurs principes ! (on a plutôt des principes) La littérature, l'art et la philosophie modernes (toutes ces disciplines sont concernées) se sont laissé(s) (le choix est laissé entre invariable et accord par la règle et l'usage) aller à souscrire à ces théories desséchantes ou sceptiques.

Opposons à ce triste déclin les hautes méditations de la pensée. Méprisant les demi-succès que nous ont values (cod « qu » = les demi-succès placé avant) peut-être quelques prétendus *chefs-d'œuvre d'un talent sans aspiration(s) élevée(s), faisons rentrer autant que nous le pouvons par nos exemples, par nos paroles, par notre activité tout (adverbe, invariable : voir rappel 2) entière, faisons rentrer dans les âmes qu'énervent la mollesse ou le snobisme (sujet inversé de « énervent : le ou » permet le sing de « énervent »), cette recherche de la vraie grandeur, cet amour total de la vérité, ces généreux vouloirs qui font les êtres d'élite. Que nos travaux désintéressés soient à la fois une leçon et un encouragement pour ces jeunes gens qu'on dirait fatigués avant d'avoir combattu, découragés par des périls qu'ils n'ont pas courus, affamés de loisirs qu'ils n'ont pas mérités et résignés aux fausses joies d'une tranquillité, d'une sécurité éphémère(s). Souhaitons-leur ces nobles ambitions dont les cœurs bien nés se sont constamment fait une règle, souhaitons-leur ces enthousiasmes qui enfantent les sacrifices et transforment les mondes.

D'après Ch de Montalembert.

RAPPELS :

- rappel 1 : participe passé suivi d'un infinitif.

Quand le COD fait l'action exprimée par l'infinitif → accord

EX : je les ai vus se battre : le cod « les » fait l'action de se battre → vus

Je les ai vu jouer, ces pièces comiques : le cod « les » ne fait pas l'action de jouer → pas d'accord.

- **rappel 2 : « TOUT » :** devant un adj qual, « tout » est adverbe, donc invariable.
Cependant, il arrive qu'on fasse un accord euphonique
EX : mes roses sont **tout** épanouies (= entièrement, tout à fait) → **invariable**
Mais : mes roses sont toutes fleuries (c'est toujours entièrement, tout à fait mais l'adj qualif commence par une consonne, pas de liaison, c'est désagréable à l'oreille. Pour une raison d'euphonie (= harmonie des sons), j'écris **toutes**.

[Vous avez, je crois, une fiche complète sur « TOUT », ses différentes natures et donc ses accords .Sinon, demandez et vous obtiendrez....la dictée d'autrefois est le « paradis sur terre »....]

- la dernière phrase du texte :

- ces jeunes gens qu'on dirait fatigués...découragés, affamés et résignés : **accord avec sujet « ces jeunes gens ».**
- ...courus, ...mérités : **accord avec les COD placés avant.**

- **« leur » :** employé avec un **avec un verbe**, soit placé avant, soit après, il est **invariable, pluriel de lui.**

1 personne → je lui ai dit dites-lui que je l'aime (présence du -)
2 personnes → je **leur** ai dit dites-**leur** que je **les** aime

QUELQUE / QUEL QUE

Quelque :

- devant un nom ou un gr nominal
c'est un **adjectif indéfini**.

Au singulier, il a le sens de **un certain**, quelconque

- il lui est arrivé quelque aventure...[ici, je pourrais écrire au pluriel, ma phrase aurait un autre sens]

Au pluriel, il signifie **plusieurs**:

- quelques heures...

Adverbe (invariable)

Devant un adjectif numéral, il a le sens de **environ**:

- il y a quelque cinquante ans...

En rapport avec un adjectif qualificatif non suivi d'un substantif ou accompagné d'un autre adverbe, il a le sens de **si, aussi** :

- quelque doué que vous soyez.../ quelque douée que vous soyez

Quel que / quelle que :

Il ne faut pas confondre **quelque** avec l'adjectif indéfini quel, que l'on rencontre souvent suivi de **que** et du verbe **être au subjonctif** (et toujours du verbe être):

- **quel que** soit le métier que vous exercez...[masculin]
- **quelle que** soit la passion que vous éprouviez pour l'orthographe....[féminin]

Quelque part est une expression invariable qui désigne un lieu incertain ; **quelque temps** est aussi invariable. (= un certain temps ; on ne dit pas « plusieurs temps », c'est pourtant une faute TRÈS fréquente, y compris dans les romans....

Quelqu'un est un pronom indéfini, donc variable:

- **quelqu'un** ou **quelques-uns** d'entre nous...
- **quelqu'une** de nos amies...

** Attention à la forme figée au masculin, au sens de "personne considérable":

- elle prenait l'air de **quelqu'un**...

L'AUTEUR : (avril 1810- mars 1870)

Né le 15 avril 1810, d'une mère écossaise (d'origine protestante et convertie au catholicisme en 1822) et d'un père ayant fui la Terreur avant de servir sous les couleurs anglaises, Charles de Montalembert passe son enfance à Londres, avant de poursuivre ses études à Paris. C'est durant cette période qu'il conçoit une idée qui ne le quittera jamais: « *La Religion est mère de la liberté* ».

Travaillant à partir de 1830 pour le journal *Le Correspondant*, il séjourne momentanément en Irlande, avant de prendre connaissance d'articles publiés par Félicité de Lamennais et Henri Lacordaire dans un nouveau quotidien catholique intitulé *L'Avenir*. Intéressé par leur défense de l'Église catholique et de la liberté religieuse, il les rejoint et participe avec eux à l'Agence générale pour la défense de la liberté religieuse.

Dans ses premiers articles, il soutient la liberté des insurgés polonais et irlandais, ce qui lui vaut de recevoir les félicitations de plusieurs écrivains (dont Victor Hugo). Mais il se distinguera surtout en ouvrant, avec le concours de Lacordaire, la première école privée de France en 1831. Cet acte téméraire, à l'heure du monopole que l'État exerce sur l'enseignement, lui vaudra d'être inculpé. Le pape Grégoire XVI, lui-même, manifestera sa désapprobation cette initiative. Cet incident intervient au moment où il **devient pair de France** (en raison du décès de son père). Montalembert demande alors à être jugé devant la Chambre haute. Entendu le 19 et le 20 septembre de cette même année, il se verra condamné à verser une lourde amende. Le journal *L'Avenir* cesse sa parution.

Il se consolera en rédigeant une *Vie de sainte Elizabeth* (1836). Sept ans plus tard, Montalembert contribue à renflouer un quotidien catholique en perdition: *L'Univers*. Il y fait la connaissance de **Louis Veuillot**, redoutable polémiste ultramontain, avec lequel il sympathise immédiatement. Ensemble, ils ferrailleront contre les diverses manœuvres du pouvoir en place visant à maintenir le maintien du statu quo monopolistique et réglementaire. Montalembert, avec sa puissance d'éloquence, et Veuillot, au moyen de son style incendiaire, fustigent l'hypocrisie du gouvernement qui tarde à respecter la liberté d'enseignement promise par la Charte de 1830. Dans la foulée, Montalembert édite une brochure *Du devoir des catholiques dans la question de la liberté d'enseignement* en 1843. Ses différents discours enthousiasment de très nombreux catholiques, comme l'atteste le tirage des brochures qui les reprennent, si bien que quelque 140 députés le soutiennent, en 1846, dans son combat pour la liberté scolaire.

A la chute de la Monarchie de Juillet, il se rallie à la Seconde République, puis - après le coup d'État du 2 décembre 1851, année où Montalembert est, du reste, élu à l'Académie française - au Second Empire. (1851)

Encore ne sera-t-il que très brièvement partisan de celui-ci. Car, tout en siégeant jusqu'en 1857 au sein du Conseil législatif, il conteste assez vite, et avec virulence, **les abus commis par le nouveau régime**, notamment en matière de **liberté de la presse**. Ainsi, quand en 1857 tous les députés sortants sont réinvestis par l'Empereur, Montalembert est la seule exception, son esprit libéral tranchant trop sur l'autoritarisme du régime. Il sera même emprisonné pendant trois mois pour avoir rédigé un article dans "Le Correspondant" (qu'il a relancé en 1856) ayant eu le malheur de déplaire à l'empereur, car **Montalembert y défendait le système parlementaire britannique**.

Montalembert ne tolère pas non plus l'opportunisme politique de Veuillot et met fin à toute relation avec lui. Nombre d'électeurs catholiques, séduits par les promesses de retour à l'ordre

émises par Napoléon III, ne le lui pardonneront pas, si bien qu'il ne sera pas réélu député du Doubs.

Mais l'ardent publiciste ne désarme pas. En 1859, il dénonce la politique italienne de Napoléon III dans une nouvelle brochure: *Pie IX et la France en 1849 et 1859*.

Ses idées

Il convient tout d'abord de préciser sur quel fondement Montalembert prône la liberté religieuse. Il ne s'agit pas, dans son esprit, de revendiquer une égale valeur qui serait inhérente à toute religion et spiritualité. Son principe directeur est bien plutôt que la liberté religieuse permettra aux individus de vivre harmonieusement, en dépit de la variété de leur croyance. Seule une **réelle liberté de conscience** permet de cheminer en direction de la Vérité.

Montalembert ne se limite pas à cette question. On lui doit aussi des **réflexions sur l'organisation de la société**, en faveur de plus **grandes libertés locales** et en opposition à la centralisation croissante du pouvoir politique.

Bien que **rallié finalement à l'idée de démocratie parlementaire**, Montalembert est toujours resté méfiant envers ce qui lui semblait une nouvelle figure du despotisme. Il stigmatise ainsi "l'idolâtrie du nombre" représentée par la croyance dans les vertus du suffrage universel.

La démocratie a deux formes extérieures: tantôt elle se personnifie en un chef unique, tantôt elle se gouverne par une assemblée souveraine. Sous cette dernière forme, les libertés civiles et politiques (...) sont tout aussi menacées, mais tout aussi indispensables: elles sont la seule sauvegarde de la vérité, de la dignité, de l'honneur.

C'est pourquoi il estime, résigné à l'avènement de la démocratie comme l'était Alexis de Tocqueville, que pour parer à son absolutisme, la religion est plus que jamais nécessaire. Car, prophétise-t-il dans son *Discours de Malines* (1863) :

Les affinités naturelles de la démocratie, d'un côté, avec le despotisme, de l'autre, avec l'esprit révolutionnaire, sont la grande leçon de l'histoire et la grande menace de l'avenir.

Du point de vue économique, il **s'oppose également à la mainmise de l'État** sur les décisions individuelles et se révèle un vibrant défenseur de la propriété privée -

Différents écrits attestent, par ailleurs, son **engagement contre le despotisme**. Montalembert n'a pas hésité à rompre avec d'anciens amis et alliés catholiques qui avaient suivi le "parti de l'ordre" de Napoléon III (attitude grégaire critiquée dans *Les Intérêts catholiques au XIX^e siècle* en 1852). L'**absolutisme** lui paraît une **aberration morale et politique**. (rappelons qu'il a passé son enfance en Angleterre et qu'il y a voyagé plus tard où la monarchie constitutionnelle règne depuis longtemps)

Face aux assauts de l'État, qui se traduisent tant par la **censure** et les réglementations que par des confiscations commises au nom de l'envie, la foi doit servir de barrage. Pour lui, la liberté moderne (notion qu'il emprunte à Benjamin Constant) doit se concevoir sous la forme d' "une Eglise libre dans un État libre".

Il participe, en 1850, à la rédaction de la **loi Falloux** qui organise l'enseignement libre.

Il meurt à Paris, dans son hôtel particulier de la rue du Bac, le 13 mars 1870.